

que l'on adopte les principes de l'économie de marché. Un code civil a été introduit, en partie pour remédier au manque de protection accordée à l'individu dans la sphère économique, mais il est trop tôt pour en apprécier les effets.

La persécution politique et religieuse est encore le principal point qui appelle les préoccupations de la communauté internationale. De nombreux prisonniers sont encore incarcérés pour avoir exprimé leurs convictions politiques et religieuses, vivants symboles du peu de respect des autorités vietnamiennes pour les droits de la personne. Les plus connus sont Nguyen Dan Que, Doan Viet Hoat et des chefs religieux comme Thich Quang Do. Un certain nombre d'autres écrivains, poètes et journalistes sont également encore en prison.

POSITION DU CANADA

Le Canada nourrit encore des craintes face à la situation des droits de la personne au Vietnam. Cette situation a été analysée lors de l'examen du programme d'aide publique au développement (APD), sous l'angle du respect des droits de la personne et du développement de la démocratie, et il en a été tenu compte dans l'élaboration du programme d'APD. L'orientation qui est suivie actuellement privilégie les interventions directes et proactives auprès du gouvernement vietnamien en faveur des réformes administratives et juridiques.

Nous avons fait régulièrement des représentations auprès d'instances vietnamiennes de haut niveau pour les encourager à respecter davantage les droits de la personne et pour discuter de cas précis qui nous intéressent, mais sans résultats appréciables dans le cas des personnes emprisonnées pour des actes politiques.

Le consensus international s'affaiblit lorsqu'il s'agit de faire pression sur le Vietnam à propos des droits de la personne, et les Nations unies n'adoptent plus de résolutions concernant ce pays depuis 1994. Le Canada continue d'exprimer aux tribunes internationales appropriées ses préoccupations concernant la situation des droits de la personne au Vietnam, notamment dans les déclarations sur les pays, à la Commission des droits de l'homme des Nations unies.